INSTITUT FRANÇAIS
アンスティチュ・フランセ日本
JAPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

Bourses du Gouvernement Français

Objet **: critères de sélection des candidats aux BGF culturelles**

Annexes : 1. grille d'évaluation des dossiers de candidature
2. critères d'attribution des points pour l'évaluation du niveau de langue
3. grille d'évaluation des candidats admissibles à l'oral

Les critères de sélection des candidats aux BGF culturelles (les BGF scientifiques étant à la charge du SST) sont définis dans le règlement disponible en ligne sur le site internet de l'ambassade. Ce règlement constitue la référence pour l'évaluation des dossiers de candidature et celle des candidats admissibles à l'oral.

1. Première étape : la sélection des dossiers

Les dossiers de candidature comportent plusieurs documents annexés au formulaire d'inscription complété en ligne par les candidats. Une seule dérogation est accordée pour les candidats en Doctorat : la lettre d'acceptation de l'université d'accueil en France peut être fournie après la clôture des candidatures, mais impérativement le jour de l'oral au plus tard. Les candidats en Master sont invités à présenter un second projet au cas où ils ne seraient pas retenus par l'Université demandée en premier choix.

L'évaluation des dossiers porte à la fois sur le parcours du candidat et sur son projet d'études (voir détail dans la grille en annexe 1). Chaque dossier est évalué par deux personnes.

Le résultat aux tests de langue détermine le niveau de langue. Des points correspondant au niveau atteint sont attribués par le pôle universitaire, selon les tableaux qui figurent en annexe 2.

La sélection des dossiers donne lieu à un classement général qui permettra d'identifier les candidats admissibles.

2. Deuxième étape : évaluation des candidats admissibles à l'oral

L'épreuve orale de sélection se déroule face à un jury franco-japonais composé de représentants du service culturel de l'ambassade, ainsi que, selon les disciplines des candidats, de spécialistes de l'Institut Français du Japon, du bureau français de la Maison Franco-Japonaise, de professeurs français et japonais d'université et d'experts japonais.

Une attention particulière est portée à la composition du jury, de façon à ne pas faire évaluer un candidat issu d'une université où l'un des membres du jury serait professeur.

L'entretien a lieu entièrement en français (ou en anglais dans les conditions décrites dans le règlement en ligne) et dure entre 20 et 30 minutes.

Il est attendu des candidats une présentation de leur projet d'études (environ 10 minutes), suivie d'une session de discussion avec les membres du jury. La présentation s'appuie sur un support visuel, que ce soit sur écran ou sur papier. Il ne s'agit en aucun cas du texte que le candidat présente au jury, mais plutôt du plan détaillé, des grands axes et des atouts que le candidat souhaite mettre en lumière pour valoriser son projet d'études.

L'évaluation porte plus précisément sur trois rubriques (voir le détail de la grille d'évaluation en annexe 3) :

- la motivation du candidat à faire des études en France
- ses capacités de communication (sur son parcours, son projet, ses motivations)
- le niveau général des travaux et leur intégration dans un projet professionnel.

3. Etape finale : désignation des lauréats

A l'issue de l'oral, les candidats sont classés et les meilleurs d'entre eux sont retenus pour l'octroi d'une BGF culturelle. Une liste de réserve est constituée pour chaque discipline.

Tous les candidats sélectionnés à l'oral sont informés par écrit du résultat de l'évaluation orale (retenu, sur liste de réserve ou non retenu) au courant du mois de janvier.

Au printemps, les lauréats des BGF culturelles et scientifiques sont reçus à l'ambassade./.

mai 2019

INSTITUT FRANÇAIS
アンスティチュ・フランセ日本
JAPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

Annexe 1

Grille d'évaluation des dossiers de candidature aux BGF culturelles

Nom du candidat :

Nom de l'évaluateur :

1. Parcours du candidat (noté sur 10)	**Note**
Parcours scolaire et universitaire : 0 à 5 points	/5
Motivation à faire des études en France	/5
2. Projet d'études (noté sur 30)	
Qualité du projet d'études (valeur académique, niveau de préparation, soin dans la présentation) : 0 à 10 points	/10
Adéquation entre le cursus universitaire suivi au Japon avec celui envisagé en France en tant que boursier : 0 à 10 points *Plus la cohérence est grande entre les cursus suivis au Japon et en France, meilleures seront les perspectives professionnelles du candidat.*	/10
Pertinence du projet d'étude par rapport aux priorités du Département : 0 à 10 points *Pour mémoire, les disciplines prioritaires du Département sont les suivantes : sciences économiques, gestion, droit, sciences politiques et relations internationales.*	/10
3. Niveau de langue : note attribuée par le pôle universitaire	/10
TOTAL GENERAL	**/50**

Commentaires, remarques :

INSTITUT FRANÇAIS
アンスティチュ・フランセ日本
JAPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

Annexe 2

Niveau de langue des candidats BGF
Barême pour l'attribution des points

1. Candidats en lettres, linguistique, philosophie et droit : niveau minimum requis B2

TCF

Niveau	Note sur 10
C2	9
C1	8
B2	7

DELF/ DALF/ TCF DAP

Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	9
B2	8

2. Candidats en sciences humaines et sociales, économie, gestion, sciences politiques, arts : niveau minimum requis B1

TCF

Niveau	Note sur 10
C2	9
C1	8
B2	7
B1	6

DELF/ DALF/ TCF DAP

Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	9
B2	8
B1	7

NB : les diplômes DELF/DALF sont valorisés par rapport au TCF dont les modalités diffèrent.

3. Candidats présentant à l'oral en anglais : le niveau de langue est noté sur 10, dont une note sur 3 pour le français et une note sur 7 pour l'anglais.
A titre d'information, les correspondances appliquées seront les suivantes :

Niveau CEFR	Niveau TOEFL ITP (cut score)	Niveau TOEFL iBT (cut score)	Niveau TOEIC L & R (cut score)	Niveau IELTS
C2				8.5 ~ 9.0
C1	627	95	945	7.0 ~ 8.0
B2	543	72	785	5.5 ~ 6.5
B1	460	42	550	4.0 ~ 5.0
A2	337		225	
A1			120	

Détail des points attribués :

Langue	Niveau CEFR	Note attribuée
FRANÇAIS Note sur 3	C2	3
	C1	3
	B2	2
	B1	2
	A2	1
	A1	1
ANGLAIS Note sur 7	C2	7
	C1	6
	B2	5
	B1	4

INSTITUT FRANÇAIS
アンスティチュ・フランセ日本
JAPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

Annexe 3

Grille d'évaluation des candidats admissibles aux BGF culturelles

Nom du candidat :

Nom de l'évaluateur :

Motivation du candidat (noté sur 10)	**Note**
Intérêt du candidat pour la France : 0 à 5 points	
Volonté de devenir un acteur des relations bilatérales : 0 à 5 points	
> Evaluation de la motivation	/10
Niveau linguistique et capacités de communication (noté sur 10)	
Aisance dans l'expression orale : 0 à 4 points	
Clarté et articulation du discours : 0 à 4 points	
Qualité du support visuel ou écrit de la présentation : 0 à 2 points	
> Evaluation linguistique et des capacités de communication	/10
Niveau général des travaux et leur intégration dans un projet professionnel (noté sur 10)	
Connaissance du sujet proposé pour le projet d'études : 0 à 5 points	
Perspectives professionnelles du candidat : 0 à 5 points	
> Evaluation du projet d'études	/10
TOTAL GENERAL	**/30**

Commentaires, remarques :